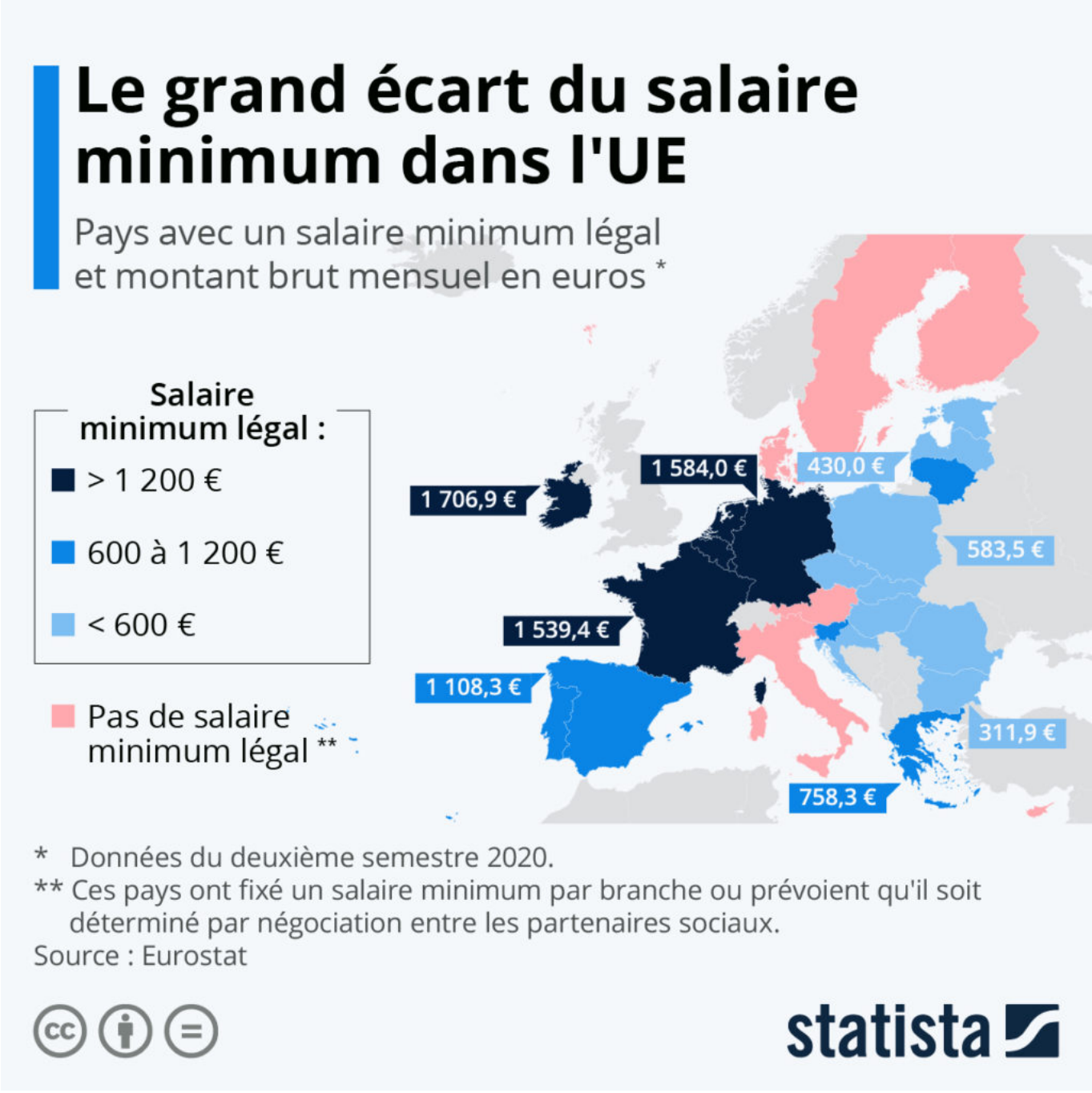
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 18 février 2021

# Le grand écart du salaire minimum en Europe




Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 18 février 2021

Succédant à l'Allemagne depuis le 1er janvier, le Portugal a pris la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne pour un semestre. Alors que l'année 2021 cristallise des enjeux importants pour le continent européen, la présidence portugaise de l'UE a d'ores et déjà affirmé son ambition d'approfondir l'Europe sociale. Lisbonne a ainsi défini des priorités, parmi lesquelles : « promouvoir une reprise stimulée par les transitions climatiques et numériques, mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux de l'Union européenne [...] pour garantir une transition climatique et numérique juste et inclusive ».

À cet effet, le Portugal prévoit un « sommet social« les 7 et 8 mai à Porto, au cours duquel les Vingt-Sept seront invités à s'accorder pour développer les droits sociaux de leurs citoyens et débattre autour de l'idée d'un salaire minimum européen. Plutôt que l'établissement d'un SMIC identique à l'Union européenne, quasi impossible à réaliser, il s'agit de discuter d'une « convergence ascendante » et de la mise en place de « salaires minimums équitables », permettant de garantir que les travailleurs gagnent suffisamment pour subvenir à leurs besoins.

Comme le montre notre infographie, qui présente les données du deuxième semestre 2020, il existe une grande disparité des salaires minimums légaux d'un pays à l'autre de l'UE. Entre la Bulgarie, où ce dernier est fixé à 312 € brut mensuel, et la France, où il s'élève à 1 539 €, l'écart est considérable puisque le SMIC français est environ 5 fois supérieur. Et la différence est encore plus grande avec les pays qui disposent du minimum salarial le plus élevé : l'Irlande (1707 €) et le Luxembourg (2142 €). Ces écarts importants s'expliquent en grande partie par la disparité des prix et du coût de la vie entre les économies de l'UE.

En outre, six pays membres n'ont pas de salaire minimum légal à ce jour : l'Autriche, le Danemark, la Finlande, l'Italie, la Suède et Chypre. Dans ces pays, un salaire minimum peut avoir été fixé par branche professionnelle ou avoir été déterminé par négociation entre les partenaires sociaux.

**De Tristan Gaudiaut pour Statista**